

Communiqué de Presse

Paris, le 1^{er} avril 2008

Société Générale lance AMAREO 2, une nouvelle gamme innovante de placement à garantie totale ou partielle du capital

Société Générale commercialise, à partir du 1^{er} avril 2008, la seconde génération d'une nouvelle gamme de fonds à capital protégé : **AMAREO 5 ans garanti 2, AMAREO 8 ans garanti 2, AMAREO 5 ans Plus 2 et AMAREO 8 ans Plus 2.**

La gamme AMAREO 2 permet de diversifier son épargne sur les marchés financiers dans les cadres fiscaux avantageux du PEA, de l'assurance vie ainsi que dans le compte-titres ordinaire tout en bénéficiant d'une protection du capital investi⁽¹⁾.

Cette gamme, gérée par Lyxor International Asset Management (société de gestion agréée par l'AMF), répond aux besoins des épargnants souhaitant que leurs placements bénéficient des évolutions des marchés boursiers, tout en limitant les risques de perte sur le capital investi⁽¹⁾.

Un plus original : l'effet «BOOST»

La performance de chacun des fonds de la gamme est indexée sur celle de l'indice DJ Euro Stoxx 50⁽²⁾ selon les règles suivantes :

Lorsque la performance du DJ Euro Stoxx 50 constatée trimestriellement depuis l'origine sera :

- **comprise entre - 15% à + 15% inclus**, la performance retenue dans le calcul de la moyenne sera **égale à + 15%**,
- **inférieure à -15%**, la performance retenue dans le calcul de la moyenne sera égale à 0%,
- **supérieure à + 15%**, la performance du DJ Euro Stoxx 50 sera **intégralement prise en compte** dans le calcul de la moyenne.

A l'échéance, et selon le fonds choisi, le porteur percevra entre 70% et 120% de la moyenne des performances constatées trimestriellement de l'indice DJ Euro Stoxx 50⁽²⁾, après application de l'effet « Boost », calculée entre l'origine et chaque date de constatation.

(1) *Hors droit d'entrée ou frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie multi-supports. La garantie totale du capital investi dans le cadre d'AMAREO Garanti 2 et la garantie de 90% dans le cadre d'AMAREO Plus 2 ne s'appliquent qu'à l'échéance et uniquement pour les souscriptions effectuées jusqu'au 30 juin 2008, 16h30.*

(2) *Indice calculé hors dividendes.*

SERVICE DE PRESSE

Hélène AGABRIEL

+33 (0)1 41 45 97 13

Stéphanie CARSON-PARKER

+33 (0)1 42 14 95 77

Mireille MOURTADA

+33 (0)1 42 14 58 19

Laura SCHALK

+33 (0)1 42 14 52 86

Carole THILLOU

+33 (0)1 42 14 02 17

Assistante : 01 42 14 49 48

Fax: +33 (0)1 42 14 28 98

SOCIETE GENERALE

COMM/PRS

75886 PARIS CEDEX 18

www.socgen.com

Société Anonyme au capital de

729.088.551,25 EUR

552 120 222 RCS PARIS

Le choix entre 4 fonds de durée et de niveau de protection croissant :

AMAREO Plus 2 : une sécurisation à l'échéance de 90% du capital⁽¹⁾, associée à une optimisation de la performance

- **Sur 5 ans** : à l'échéance, le porteur perçoit 90% du capital investi⁽¹⁾ augmenté de 110% de la moyenne des performances constatées trimestriellement du DJ Euro Stoxx 50 et auxquelles est appliqué l'effet "BOOST"
- **Sur 8 ans** : à l'échéance, le porteur perçoit 90% du capital investi⁽¹⁾ augmenté de 120% de la moyenne des performances constatées trimestriellement du DJ Euro Stoxx 50 et auxquelles est appliqué l'effet "BOOST"

AMAREO Garanti 2 : une garantie, à l'échéance, de 100% du capital⁽¹⁾ pour privilégier la sécurité

- **Sur 5 ans** : à l'échéance, le porteur perçoit le capital investi⁽¹⁾ augmenté de 70% de la moyenne des performances constatées trimestriellement du DJ Euro Stoxx 50 et auxquelles est appliqué l'effet "BOOST"
- **Sur 8 ans** : à l'échéance, le porteur perçoit le capital investi⁽¹⁾ augmenté de 85% de la moyenne des performances constatées trimestriellement du DJ Euro Stoxx 50 et auxquelles est appliqué l'effet "BOOST"

Codes ISIN :

AMAREO 5 ans Garanti 2	FR0010591305
AMAREO 8 ans Garanti 2	FR0010591321
AMAREO 5 ans Plus 2	FR0010591313
AMAREO 8 ans Plus 2	FR0010591347

*(1) Hors droit d'entrée ou frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie. La garantie totale du capital investi dans le cadre d'AMAREO Garanti 2 et la garantie de 90% dans le cadre d'AMAREO Plus 2 ne s'appliquent qu'à l'échéance et uniquement pour les souscriptions effectuées jusqu'au 30 juin 2008, 16h30.
(2) Indice calculé hors dividendes.*

La parfaite compréhension du fonctionnement des AMAREO 5 ans Garanti 2, AMAREO 8 ans Garanti 2, AMAREO 5 ans Plus 2, AMAREO 8 ans Plus 2 ne peut se faire sans la lecture de la documentation clients et des prospectus simplifiés agréés par l'AMF.

Les prospectus simplifiés des FCP AMAREO 5 ans Garanti 2, AMAREO 8 ans Garanti 2, AMAREO 5 ans Plus 2, AMAREO 8 ans Plus 2, agréés par l'AMF en date du 7/03/2008, sont disponibles dans les agences de la Société Générale ou sur www.particuliers.societegenerale.fr. Toute souscription doit se faire sur la base de ces prospectus simplifiés et des fiches produits, remis préalablement aux clients par le Conseiller de Clientèle.

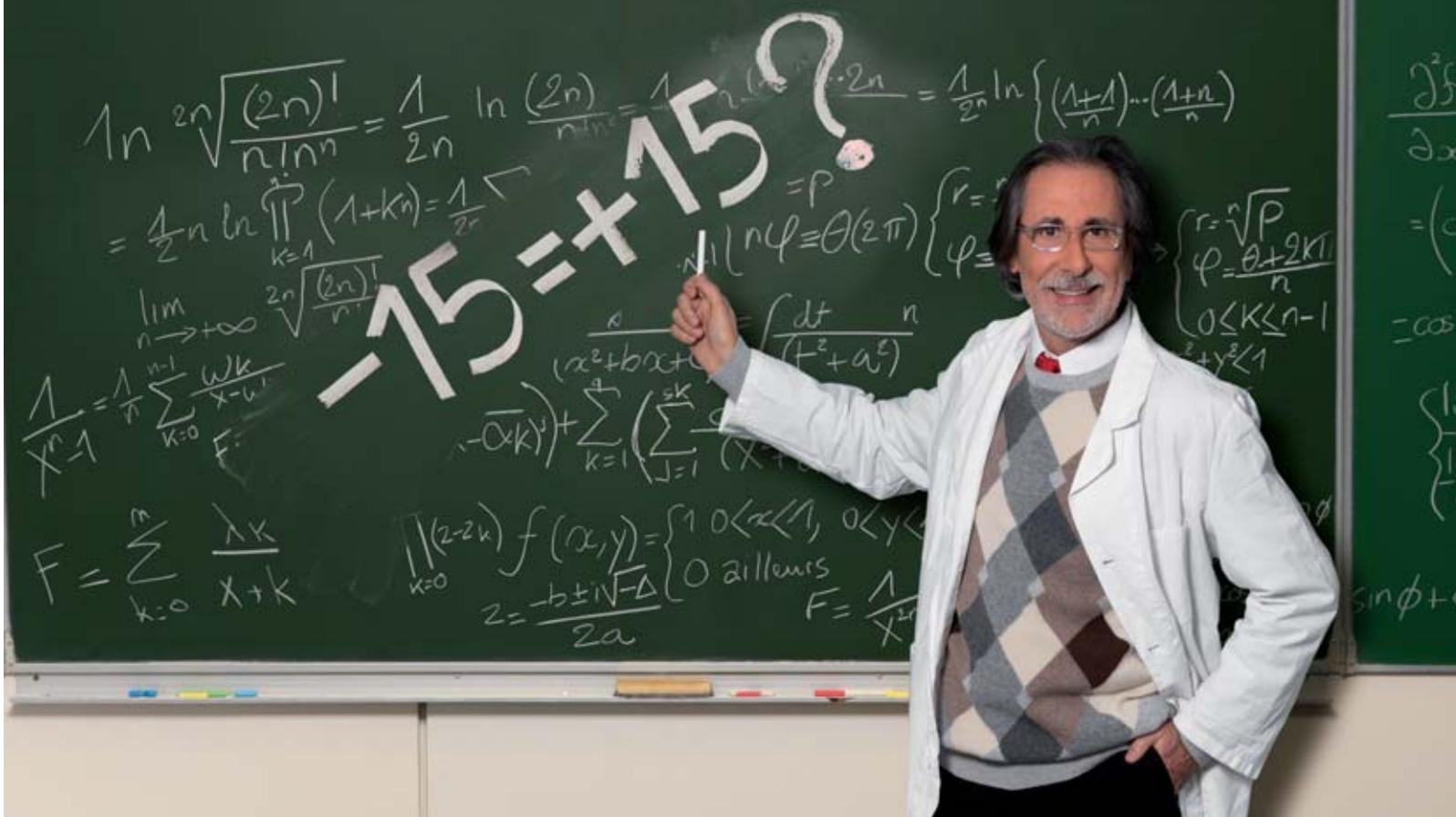
Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 151 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail & Services financiers qui comptent 27 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Gestions d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 2 583 milliards d'euros en conservation et 434,6 milliards d'euros sous gestion à fin décembre 2007.
- Banque de financement & d'investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking se classe durablement parmi les leaders européens et mondiaux en marché de capitaux en euro, produits dérivés, et financements structurés.

Société Générale figure dans les cinq principaux indices internationaux de développement durable.

www.socgen.com



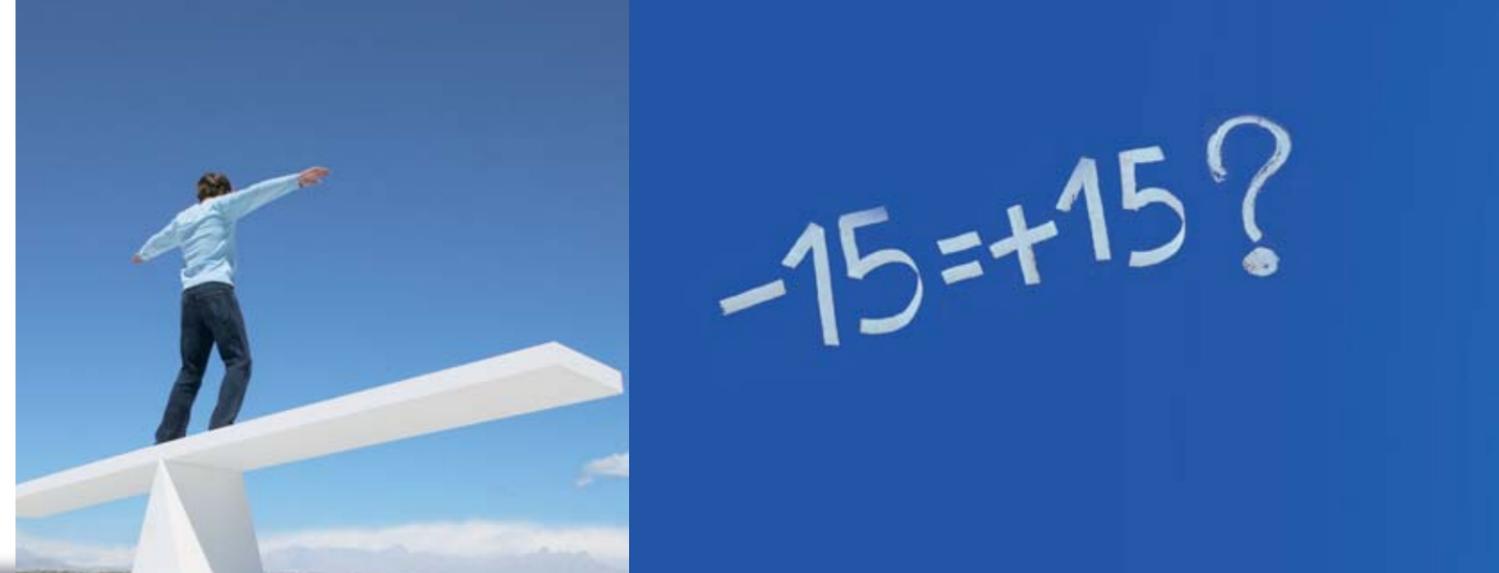
Amareo 2

Le placement
qui réinvente les maths



AMAREO 2 :

UNE SOLUTION POUR PROFITER DU POTENTIEL DE HAUSSE MOYENNE DES MARCHÉS FINANCIERS TOUT EN PROTÉGEANT SON CAPITAL DE MANIÈRE TOTALE OU PARTIELLE À L'ÉCHÉANCE.



Une nouvelle gamme de 4 fonds pour privilégier la protection de votre capital de manière totale ou partielle à l'échéance

UN PLACEMENT PROTÉGÉ À L'ÉCHÉANCE

Avec AMAREO 2, vous bénéficiez d'une protection totale ou partielle de votre capital à l'échéance⁽¹⁾ selon le fonds sélectionné.

UNE INDEXATION DE LA PERFORMANCE SUR L'ÉVOLUTION DE L'INDICE ACTIONS EUROPÉEN DE RÉFÉRENCE : LE DJ EURO STOXX 50⁽²⁾

AMAREO 2 vise à participer, à l'échéance, à l'évolution de l'indice DJ Eurostoxx 50⁽³⁾, qui regroupe les 50 valeurs phares de la zone Euro sélectionnées pour leur capitalisation boursière et leur représentativité économique. L'indice respecte une pondération par pays et par secteur pour représenter au plus près la structure économique de la zone Euro.

UNE PARTICIPATION IMPORTANTE À LA HAUSSE MOYENNE DE L'INDICE

À l'échéance, vous recevez, selon le fonds choisi, entre 70% et 120% de la moyenne des performances constatées trimestriellement de l'indice DJ Eurostoxx 50, calculée entre l'origine et chaque date de constatation trimestrielle. L'effet moyenne permettra de lisser la performance de l'indice.

UNE CONSTATATION POSITIVE EN CAS DE MARCHÉS BAISSIERS JUSQU'À - 15%

Chaque performance constatée trimestriellement depuis l'origine de - 15% à + 15% est automatiquement rehaussée à + 15%. Chaque performance négative inférieure à -15% est automatiquement rehaussée à 0%. Les performances supérieures à +15% sont prises en compte en totalité.

LE CADRE DE DÉTENTION DE VOTRE CHOIX⁽⁴⁾

Vous pouvez investir dans les cadres très avantageux, au plan fiscal, du PEA ou de l'assurance vie, ou encore sur votre compte-titres ordinaire.

ILLUSTRATION DU CALCUL DE LA PERFORMANCE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ :



(1) Ce nombre de trimestres est purement illustratif. Il ne renvoie pas aux durées effectives des fonds AMAREO 2 offrant une durée de placement de 20 ou 32 trimestres selon le fonds sélectionné.
(2) Dans le calcul de la moyenne des performances constatées trimestriellement.

constatations trimestrielles

EXEMPLE DE CALCUL À L'ÉCHÉANCE DE LA MOYENNE DES PERFORMANCES :

	Performances depuis l'origine constatées chaque trimestre									Moyenne des performances sur 20 ou 32 trimestres
	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 5	Trim 6	Trim 7	Trim 20 ou 32	
Performances retenues du DJ Euro Stoxx 50	+15%	+15%	0%	+15%	+15%	+17%	+35%	+40%	+16% ⁽³⁾

Ce tableau représente un scénario de marché favorable. Les autres scénarii de marché sont disponibles dans le prospectus simplifié agréé par l'AMF le 7/03/2008, remis par votre Conseiller en agence ou consultable sur le site www.particuliers.societegenerale.fr

(3) La moyenne indiquée est donc purement illustrative.

(1) Protection de capital effective pour les souscriptions à AMAREO Garanti 2, AMAREO Plus 2 reçues au plus tard le 30/06/2008 à 16h30. Hors droit d'entrée, hors frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie.

(2) Indice calculé hors dividendes.

(3) L'indice Dow Jones Euro STOXX 50SM est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle et fait l'objet, ainsi que les marques associées, déposées par Dow Jones & Company, Inc et STOXX Limited, d'une licence accordée, à des fins d'utilisation précises, à Lyxor International Asset Management.

(4) Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de votre propre situation fiscale, du pays à partir duquel vous investissez ainsi que des dispositions légales susceptibles de modifications à tout moment. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur votre situation fiscale, nous vous invitons à vous adresser à votre Conseiller en agence ou à votre Conseiller fiscal.

-15 = +15 ?

AMAREO 2 : UNE GAMME DE 4 fonds

Quel que soit le cadre de détention choisi : PEA, compte-titres ou assurance-vie, la Gamme AMAREO 2 vous propose le choix entre 4 fonds selon la durée de placement et le niveau de protection du capital que vous recherchez :

Une garantie, à l'échéance, de 100% du capital* qui privilégie la sécurité :

AMAREO Garanti 2

Sur 5 ans : indexation de **70%** sur la moyenne des performances constatées trimestriellement du DJ Eurostoxx 50 et auxquelles est appliqué l'effet "BOOST"***

Sur 8 ans : indexation de **85%** sur la moyenne des performances constatées trimestriellement du DJ Eurostoxx 50 et auxquelles est appliqué l'effet "BOOST"***

Une protection, à l'échéance, de 90% du capital* qui privilégie la performance :

AMAREO Plus 2

Sur 5 ans : indexation de **110%** sur la moyenne des performances constatées trimestriellement du DJ Eurostoxx 50 et auxquelles est appliqué l'effet "BOOST"***

Sur 8 ans : indexation de **120%** sur la moyenne des performances constatées trimestriellement du DJ Eurostoxx 50 et auxquelles est appliqué l'effet "BOOST"***

* hors droit d'entrée, hors frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés au contrat d'assurance vie.

** se référer aux explications de la rubrique "Le plus : l'effet BOOST".

LE PLUS l'effet Boost

Les performances du DJ Eurostoxx 50 constatées trimestriellement :

- de **-15% à +15%**, sont réputées égales à **+15%**.
- inférieures à **-15%** sont réputées nulles.
- supérieures à **+15%** sont prises en compte en totalité.

AVANTAGES DE L'EFFET BOOST

- 1 Transforme des baisses de l'indice en hausses (lorsque la performance trimestrielle de l'indice depuis l'origine est comprise entre - 15% inclus et 0%, la performance retenue est +15%).
- 2 Amplifie les hausses modérées de l'indice (lorsque la performance trimestrielle de l'indice depuis l'origine est comprise entre 0% et 15% inclus, la performance retenue est +15%).
- 3 Les performances négatives strictement inférieures à -15% sont réputées égales à zéro pour le calcul de la moyenne.

CONTRAINTES DU PLACEMENT

- 1 Les fonds AMAREO 2 sont construits dans la perspective d'un placement détenu sur toute la durée de vie des fonds. En cas de marchés défavorables, le porteur ne bénéficiera qu'à l'échéance de la garantie totale ou partielle du capital investi*.
- 2 Le porteur ne bénéficie pas des dividendes généralement versés par les sociétés composant l'indice DJ Eurostoxx 50.
- 3 Le mode de calcul de performance comporte un effet moyenne, ce qui peut dans certains cas limiter sensiblement l'ampleur de la hausse dont bénéficiera le porteur.

Exemples du mécanisme de remboursement à l'échéance du fonds AMAREO 5 ans Garanti 2 dans 3 contextes de marché :

Pour un capital investi de 1000 €, net de droit d'entrée ou frais sur versement⁽¹⁾, le remboursement à l'échéance serait de :

Cas le plus favorable :

- Capital net garanti : 1 000 €.
 - Moyenne des performances du DJ Eurostoxx 50 constatées chaque trimestre⁽²⁾ après application de l'effet BOOST : 50 %.
 - 70% de cette moyenne, soit : $70\% \times 50\% = 35\%$ **soit un gain de 350 €.**
 - Capital remboursé⁽³⁾ à l'échéance : 1 350 €.
- Équivalent à un taux de rendement actuariel annuel brut (TRAAB) de 6,18 % pendant 5 ans.

Cas le moins favorable :

- Capital net garanti : 1 000 €.
- Moyenne des performances du DJ Eurostoxx 50 constatées chaque trimestre⁽²⁾ après application de l'effet BOOST : 0 %.
- 70 % de cette moyenne, soit : $70\% \times 0\% = 0\%$ **soit un gain de 0 €.**
- Capital remboursé⁽³⁾ à l'échéance : 1 000 €.

Cas intermédiaire :

- Capital net garanti : 1 000 €.
 - Moyenne des performances du DJ Eurostoxx 50 constatées chaque trimestre⁽²⁾ après application de l'effet BOOST : 25 %.
 - 70% de cette moyenne, soit : $70\% \times 25\% = 17,5\%$ **soit un gain de 175 €.**
 - Capital remboursé⁽³⁾ à l'échéance : 1 175 €.
- Équivalent à un taux de rendement actuariel annuel brut (TRAAB) de 3,27 % pendant 5 ans.

Ces exemples ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne peuvent refléter aucune performance passée et ne préjugent pas des performances futures.

- (1) et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie.
 (2) depuis l'origine.
 (3) hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance vie (si applicable).



*diminué des droits d'entrée ou des frais de versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie.

En bref

AMAREO 5 ans Garanti 2, AMAREO 8 ans Garanti 2, AMAREO 5 ans Plus 2, AMAREO 8 ans Plus 2⁽¹⁾

⚠ Avertissement	Les FCP AMAREO 2 sont construits dans la perspective d'un investissement sur toute leur durée de vie respective soit 5 ou 8 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ces fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si les parts détenues sont revendues avant l'échéance, le prix de cession sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement attachée au fonds à l'échéance.			
🏢 Société de gestion	Lyxor International Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF, filiale du groupe Société Générale			
📄 Forme juridique	FCP de droit français			
📊 Classification AMF	Fonds à formule			
👤 Eligibilité	Compte-titres, PEA, Assurance vie ⁽²⁾			
📈 Valeur liquidative de référence pour le calcul de la performance	La plus haute valeur liquidative constatée entre le 1 ^{er} avril 2008 et le 7 juillet 2008 inclus (hors droit d'entrée ou frais de versement) ⁽³⁾ .			
📄 Information aux porteurs	Information annuelle sur la gestion de chaque FCP			
	AMAREO 5 ans Garanti 2 *	AMAREO 8 ans Garanti 2 *	AMAREO 5 ans Plus 2 **	AMAREO 8 ans Plus 2 **
📄 Codes ISIN	FR0010591305	FR0010591321	FR0010591313	FR0010591347
📈 Niveau de garantie à l'échéance	100% du capital investi ⁽⁴⁾		90% du capital investi ⁽⁴⁾	
📅 Échéance	8 juillet 2013 ⁽⁵⁾	7 juillet 2016 ⁽⁵⁾	8 juillet 2013 ⁽⁵⁾	7 juillet 2016 ⁽⁵⁾
📅 Durée de placement recommandée	5 ans	8 ans	5 ans	8 ans
📅 Périodicité de la valeur liquidative	Quotidienne chaque jour de Bourse ⁽⁵⁾			
📄 Affectation des revenus	Capitalisation			
📈 Minimum de souscription	Dans le cadre d'un investissement sur PEA ou compte-titres : 500 € hors droit d'entrée Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie : selon les contrats ⁽²⁾			
📄 Droit d'entrée	Dans le cadre d'un investissement sur PEA ou compte-titres : 3% de la valeur liquidative pour toute souscription et jusqu'au 30 juin 2008 à 16h30, 5% au-delà. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie : selon les contrats ⁽²⁾			
📄 Droit de sortie	Néant			
📄 Frais de fonctionnement et de gestion	2% maximum			
📈 Objectif de gestion	Offrir au porteur, à l'échéance, une valeur liquidative égale à : <ul style="list-style-type: none"> ■ 100% de la Valeur Liquidative de Référence correspondant à la plus haute valeur liquidative entre le 1^{er} avril 2008 et le 7 juillet 2008, (hors droit d'entrée ou frais sur versement) ; ■ Augmentée de 70% de la moyenne des performances constatées trimestriellement de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (hors dividendes) multipliée par la Valeur Liquidative de Référence. ■ Augmentée de 85% de la moyenne des performances constatées trimestriellement de l'indice DJ Eurostoxx 50 (hors dividendes) multipliée par la Valeur Liquidative de Référence. ■ Augmentée de 90% de la Valeur Liquidative de Référence correspondant à la plus haute valeur liquidative entre le 1^{er} avril 2008 et le 7 juillet 2008, (hors droit d'entrée ou frais sur versement) ; ■ Augmentée de 110% de la moyenne des performances constatées trimestriellement de l'indice DJ Eurostoxx 50 (hors dividendes) multipliée par la Valeur Liquidative de Référence. ■ Augmentée de 120% de la moyenne des performances constatées trimestriellement de l'indice DJ Eurostoxx 50 (hors dividendes) multipliée par la Valeur Liquidative de Référence. <p>Lorsque la performance du DJ Eurostoxx 50 constatée trimestriellement depuis l'origine est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ comprise entre - 15% et + 15% inclus, la performance retenue dans le calcul de la moyenne est égale à + 15%, ■ inférieure à - 15%, la performance retenue dans le calcul de la moyenne est égale à 0%, ■ supérieure à + 15%, la performance du DJ Eurostoxx 50 est intégralement prise en compte dans le calcul de la moyenne. 			

Les catégories de risques de produits financiers :

* produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital.

** produit de placement de catégorie B : produit ayant un risque limité en capital.

Ces produits peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ces produits.

Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques à chaque produit en vous référant au prospectus simplifié remis par votre Conseiller.

	AMAREO 5 ans Garanti 2	AMAREO 8 ans Garanti 2	AMAREO 5 ans Plus 2	AMAREO 8 ans Plus 2
Economie du FCP	En contrepartie de l'abandon des dividendes des actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50 et d'un effet de lissage de performance résultant du calcul en moyenne sur 20 trimestres pouvant limiter l'ampleur de la performance du FCP, le porteur bénéficie : <ul style="list-style-type: none"> ■ de la performance moyenne de l'indice à hauteur de 70%, ■ de la garantie intégrale du capital investi, 	En contrepartie de l'abandon des dividendes des actions composant l'indice DJ Eurostoxx 50 et d'un effet de lissage de performance résultant du calcul en moyenne sur 32 trimestres pouvant limiter l'ampleur de la performance du FCP, le porteur bénéficie : <ul style="list-style-type: none"> ■ de la performance moyenne de l'indice à hauteur de 85%, ■ de la garantie intégrale du capital investi, 	En contrepartie d'une prise de risque de perte en capital et de l'abandon des dividendes des actions composant l'indice DJ Eurostoxx 50 et d'un effet de lissage de performance résultant du calcul en moyenne sur 20 trimestres pouvant limiter l'ampleur de la performance du FCP, le porteur bénéficie : <ul style="list-style-type: none"> ■ de la performance moyenne de l'indice à hauteur de 110%, 	En contrepartie d'une prise de risque de perte en capital et de l'abandon des dividendes des actions composant l'indice DJ Eurostoxx 50 et d'un effet de lissage de performance résultant du calcul en moyenne sur 32 trimestres pouvant limiter l'ampleur de la performance du FCP, le porteur bénéficie : <ul style="list-style-type: none"> ■ de la performance moyenne de l'indice à hauteur de 120%,
Synthèse des avantages des FCP	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le capital investi (hors droit d'entrée) est intégralement garanti à l'échéance du 8 juillet 2013 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant pour les parts souscrites jusqu'à la valeur liquidative du 7 juillet 2008 (souscriptions reçues jusqu'au 30 juin 2008, 16h30). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le capital investi (hors droit d'entrée) est intégralement garanti à l'échéance du 7 juillet 2016 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant pour les parts souscrites jusqu'à la valeur liquidative du 7 juillet 2008 (souscriptions reçues jusqu'au 30 juin 2008, 16h30). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le capital investi (hors droit d'entrée) est partiellement garanti à hauteur de 90% à l'échéance du 8 juillet 2013 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant pour les parts souscrites jusqu'à la valeur liquidative du 7 juillet 2008 (souscriptions reçues jusqu'au 30 juin 2008, 16h30). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le capital investi (hors droit d'entrée) est partiellement garanti à hauteur de 90% à l'échéance du 7 juillet 2016 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant pour les parts souscrites jusqu'à la valeur liquidative du 7 juillet 2008 (souscriptions reçues jusqu'au 30 juin 2008, 16h30).
Synthèse des inconvénients des FCP	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le mode de calcul de la performance sécurisée permet pour chacune des performances calculées de - 15% à + 15% de les retenir à une valeur égale à + 15%. Les performances négatives inférieures à - 15% sont réputées égales à zéro pour le calcul de la moyenne. ■ Le mode de calcul de la performance retenue comporte un effet moyenne, ce qui permet dans certains cas d'amortir l'impact d'une variation importante à la baisse en fin de période du DJ Eurostoxx 50. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La garantie en capital ne bénéficie qu'aux seuls porteurs ayant souscrit leurs parts jusqu'à la valeur liquidative du 7 juillet 2008 (souscriptions reçues jusqu'au 30 juin 2008) et qui les conservent jusqu'à l'échéance. ■ Le porteur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice DJ Euro Stoxx 50. ■ La participation à la hausse de l'indice est limitée à 70%. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le capital n'est pas garanti. La protection est à hauteur de 90% du capital investi et ne bénéficie qu'aux seuls porteurs ayant souscrit leurs parts jusqu'à la valeur liquidative du 7 juillet 2008 (souscriptions reçues jusqu'au 30 juin 2008) et qui les conservent jusqu'à l'échéance. ■ Le porteur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice DJ Eurostoxx 50. ■ La moyenne⁽⁶⁾ des performances depuis l'origine de l'indice DJ Eurostoxx 50 doit être au minimum de 9,09% pour reconstituer le capital investi hors droit d'entrée ou frais de versement⁽⁷⁾. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le capital n'est pas garanti. La protection est à hauteur de 90% du capital investi et ne bénéficie qu'aux seuls porteurs ayant souscrit leurs parts jusqu'à la valeur liquidative du 7 juillet 2008 (souscriptions reçues jusqu'au 30 juin 2008) et qui les conservent jusqu'à l'échéance. ■ Le porteur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice DJ Eurostoxx 50. ■ La moyenne⁽⁶⁾ des performances depuis l'origine de l'indice DJ Eurostoxx 50 doit être au minimum de 8,33% pour reconstituer le capital investi hors droit d'entrée ou frais de versement⁽⁷⁾.
	Les FCP AMAREO 2 sont construits dans la perspective d'un investissement pour toute leur durée de vie. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ces fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance. Si vous revendez vos parts avant l'échéance, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché ce jour là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.			
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le mode de calcul de la performance comporte un effet moyenne, ce qui peut dans certains cas limiter sensiblement l'ampleur de la hausse dont bénéficiera le porteur à l'échéance. 			

(1) AMAREO 5 ans Garanti 2, AMAREO 8 ans Garanti 2, AMAREO 5 ans Plus 2, AMAREO 8 ans Plus 2 sont des Fonds Communs de Placement (FCP) ayant fait l'objet d'un agrément AMF en date du 7/03/2008.

Du fait de leur nécessaire simplification, ces informations sur ces FCP sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Toute souscription doit se faire sur la base des prospectus simplifiés en vigueur qui vous seront remis préalablement, ainsi que la fiche produit, par votre Conseiller en agence. Les prospectus complets sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller.

(2) En assurance-vie, le placement portera sur des unités de comptes investies dans les FCP AMAREO 2. Ces unités de compte ne sont accessibles que dans le cadre de certains contrats SOGECAP, selon les modalités habituelles (minimum de souscription et frais prévus par les contrats d'assurance vie spécifiques à ce support). SOGECAP est une entreprise régie par le code des assurances, soumise à l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles. Ces contrats sont présentés par la Société Générale, siège social à Paris, 29 boulevard Haussmann, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation à l'ORIAS n° 07 022 493.

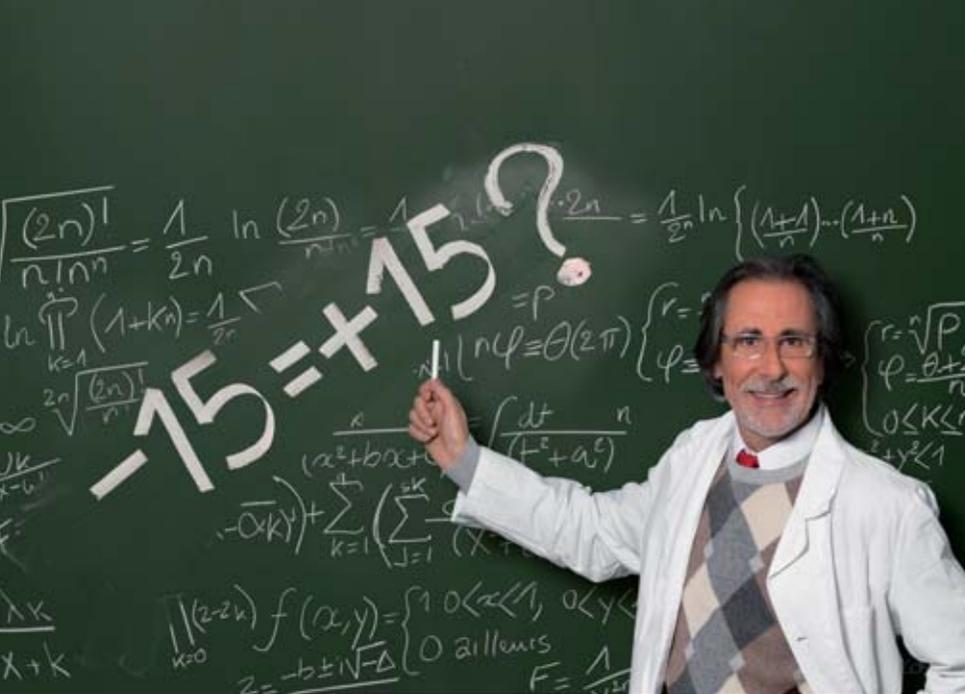
(3) Pendant la période comprise entre la date de création des FCP et le 7 juillet 2008 inclus, les valeurs liquidatives des FCP évolueront selon un rendement proche du marché monétaire (EONIA) diminué des frais de gestion.

(4) Hors droit d'entrée, hors frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie.

(5) Un jour de Bourse est défini comme un jour qui n'est pas un jour férié au sens du Code du travail français et qui n'appartient ni au calendrier de fermeture du marché Eurolist, géré par Euronext Paris ni aux calendriers de fermeture des marchés de cotation principe des titres entrant dans la composition des indices servant au calcul de l'indicateur de référence.

(6) Calculée comme indiqué dans la rubrique "Objectif de gestion".

(7) Et ce, sans tenir compte le cas échéant des frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie.



Comment vous informer sur la gamme AMAREO 2 ?

Vous pourrez obtenir toutes les informations sur la gamme AMAREO 2 ainsi que les prospectus simplifiés des fonds auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr.

Soucieux de vous faire bénéficier de notre expertise et de vous guider dans vos choix d'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

Toute souscription doit se faire sur la base des prospectus simplifiés en vigueur, disponibles soit sur www.particuliers.societegenerale.fr, ou qui vous seront remis préalablement par votre Conseiller en agence.

www.particuliers.societegenerale.fr Votre banque sur Internet

Où que vous soyez et à toute heure, vous accédez à l'ensemble des services et produits de la Société Générale. Outre vos opérations courantes, vous pouvez consulter votre portefeuille-titres, votre contrat d'assurance vie, transmettre vos ordres de bourse et obtenir des informations sur vos titres et/ou OPCVM. Vous avez également la possibilité de déterminer votre profil d'épargnant.
Abonnement : gratuit (auprès de votre Conseiller en agence)⁽¹⁾.

(1) Hors coût de connexion

3933 Votre banque par téléphone 6 jours sur 7 de 8 h à 22 h

Depuis l'étranger : (+33) 176 77 3933 - Tarif au 01/09/2007 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine.
Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon l'opérateur.

Des Conseillers Société Générale spécialisés sont à votre disposition 6j/7 de 8h à 22h (hors jours fériés) pour vous donner des informations sur vos OPCVM et/ou titres français ou étrangers et transmettre vos ordres de bourse.

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans l'un des produits, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de la Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société Générale. Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des entreprises d'Investissement.

La documentation relative aux FCP AMAREO 2 prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents des fonds AMAREO 2.

